

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

N° 23T053

ARRÊTÉ DU MAIRE

DOMAINE : 8.3 Voirie

**OBJET : Travaux de ravalement de façade, tunnel piétons sur avenue Jean Jaurès + panneaux « piétons veuillez prendre le trottoir d'en face » + filet de protection
21/23 avenue Jean Jaurès (CENTURY 21), rue Covet
A compter du 16/02/2023 jusqu'au 20/03/2023**

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales articles L2213-1 et suivants,
Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment les articles L2121-1, L2122-1, L2122-4 et L2125-1,
Vu le code de l'environnement et notamment les chapitres IV du titre V du livre V,
Vu le code de la route, notamment les articles R411-1 et suivants, R411-17 à R411-28 et R110-1 et suivants,
Vu le code pénal, notamment l'article R610-5,
Vu le règlement de voirie de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole,
Vu la délibération n°158 du 20 juin 2016 qui tarifie l'occupation du domaine public sur le territoire communal,

CONSIDÉRANT la demande du pétitionnaire : **EURL ALMA PRO FACADE, 6 rue Vincent Scotto 13220 CHATEAUNEUF LES MARTIGUES** pour le compte de : **SCI DS – M. CENCI Didier**, qu'en raison des travaux susmentionnés, et qu'afin d'éviter tout risque d'accident, il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement.

ARRÊTE

Article 1 : Le pétitionnaire est autorisé à entreprendre les travaux visés en objet et devra mettre en place et respecter les prescriptions en annexe.

Article 2 : Le pétitionnaire sera rendu responsable de tous dommages ou accidents résultant de ses travaux ou installation ou de l'insuffisance de la signalisation.

Article 3 : L'autorité de police municipale pourra ordonner la mise en fourrière des véhicules en infraction aux dispositions du présent arrêté, conformément à la matérialisation de la signalisation mise en place.

Fait à Marignane, le 09 FEV. 2023

Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Mairie ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Marseille par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télérécours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.

Le Maire,
Eric Le Dissès



2353

ANNEXE A L'ARRETE DE CIRCULATION



En date du 09 FEV. 2023

LOCALISATION DE LA DEMANDE

21/23 avenue Jean Jaurès (CENTURY 21) - Rue Covet

PROPRIETAIRE DE LA VOIE

☒ METROPOLE☐ COMMUNALE☐ DEPARTEMENTALE☐ PRIVEE

LE PETITIONNAIRE

EURL ALMA PRO FACADE

Adresse 6 rue Vincent Scotto - 13220 CHATEAUNEUF-LES-MARTIGUES

Tél./FAX 06 50 99 22 33

Mail almaprofacade13@gmail.com

POUR LE COMPTE DE

SCI DS - M. CENCI Didier

DATES ET DUREE DES TRAVAUX

Du 16/02 au 20/03/2023

NATURE ET DESCRIPTION DE LA DEMANDE

Ravalement de façade - Tunnel piétons sur
ave Jean Jaurès + panneaux "piétons
veuillez prendre le trottoir d'en face" + filet
de protection

Ouverture de tranchées conformément au Règlement de voirie CUMPM

☐ Oui ☒ Non☐ LONGUEUR TRANCHE 50 M☐ VOIRIE DE MOINS DE 3 ANS☐ 20 KM/H☐ DANGER☐ ROUTE BARREE DANS LES 2 SENS :☐ TRAVAUX 1/2 CHAUSSEE☒ CONES DE SIGNALISATION☒ BALISAGE DU CHANTIER :☐ DAET☐ TRAVAUX DE NUIT☐ STATIONNEMENT INTERDIT + PANNEAUX☒ PROTECTION DES PIETONS☒ PASSAGE PIETONS☐ STATIONNEMENT VL ET PL☐ INSTALLATION D'UNE BENNE
(y compris clôtures de chantier)☒ INSTALLATION ECHAFFAUDAGE☐ INSTALLATION NACELLEAVIS / OBSERVATION Direction de l'Aménagement Urbain
si soumis à accord

DP N°01305422 - FO261

Avis / OBSERVATION Direction PNRQAD

AVIS FAVORABLE

AVIS / OBSERVATION du Directeur des Services Techniques

COMMUNE DE MARNAGNAN

Périmètres du centre

le 04/12/2019

LEGENDE :

 Périmètre PNRoad

